



Centre d'Études et de Recherches  
de l'Industrie du Béton

Établissement : **CARAYON**  
**ROUTE DE LACAUNE**  
**81530 VIANE**

Organisme notifié n°1164

## Certificat **CE** du Contrôle de Production en Usine n° 1164-CPD-BL274

Conformément à la Directive 89/106/CEE du Conseil des Communautés Européennes du 21 décembre 1988 relative au rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives des Etats Membres concernant les produits de construction (Directive Produits de Construction – DPC), modifiée par la Directive 93/68/CEE du Conseil des Communautés Européennes du 22 juillet 1993, il a été établi que le(s) produit(s) de construction :

### **BLOCS EN BETON DE GRANULATS COURANTS ET LEGERS (catégorie I)**

relevant de la norme **NF EN 771-3** et plus précisément répondant aux spécifications suivantes :

Configuration (groupe selon Eurocode 6 partie 1-1)	Catégorie de tolérances dimensionnelles	Résistance caractéristique garantie (N/mm <sup>2</sup> )
3	D1	4,0 - 6,0
1	D1	8,0

La liste des modèles de blocs figure dans les documents d'accompagnement des fournitures établis par le fabricant et surveillés par le CERIB produits par le fabricant ci-dessus identifié sur le site mentionné est (sont) soumis par le fabricant aux essais de type initiaux et à un contrôle de la production en usine et autres essais sur échantillons selon le plan de contrôle préétabli, et que le CERIB, organisme notifié (n° d'identification : 1164), a réalisé l'inspection initiale de l'usine et du contrôle de la production en usine, et réalise la surveillance, l'évaluation et l'acceptation continue du contrôle de la production en usine.

Ce certificat atteste que toutes les dispositions concernant l'attestation de conformité du contrôle de la production en usine décrites dans l'annexe Z.A de la norme **NF EN 771-3** sont appliquées.

Ce certificat annule et remplace le certificat délivré le **05 janvier 2006** et, sauf annulation ou suspension, demeure valide tant que les conditions précisées dans la spécification technique de référence ou les conditions de fabrication en usine ou le contrôle de la production en usine lui-même ne sont pas modifiés de manière significative, et au plus tard jusqu'au **05 janvier 2012**.

Épernon le : 05/01/09  
Révision n° 1

  
Gilles BERNARDEAU  
Directeur Qualité Industrielle

**BP 30059**  
**28231 ÉPERNON CEDEX**  
**FRANCE**  
Tél. 02 37 18 48 00  
Fax 02 37 83 67 39  
e-mail [cerib@cerib.com](mailto:cerib@cerib.com)  
[www.cerib.com](http://www.cerib.com)



Centre Technique Industriel (loi du 22 juillet 1948)  
SIRET 775 682 784 00027 - APE 731Z  
Le CERIB est mandaté par AFNOR CERTIFICATION et la FIB pour la certification de produits. Il est notifié par l'État pour le marquage **CE** des produits (n° 1164)



ESSAIS n° 1-0001  
ÉTALONNAGES n° 2-1161- n° 2-1019 - n° 2-1132  
CERTIFICATION DE PRODUITS INDUSTRIELS n° 5-0002  
INSPECTION DES MACHINES n° 3-157  
(portées disponibles sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr))